Médicament générique : commençons d'abord par une bonne couverture !

Abderrahim DERRAJI - 2016-11-21 12:05:45 - Vu sur pharmacie.ma

L'Association des pharmaciens internes et résidents de Rabat (APIRR) organise, le mardi 22 novembre, un séminaire dédié aux médicaments génériques et à la bioéquivalence. Les conférenciers qui prendront part à cette rencontre aborderont les différents aspects de cette problématique. Tout d'abord, il sera question de la qualité et la mise en place de la bioéquivalence, ensuite, le cadre réglementaire, et du volet économique, et pour finir l'impact des études de bioéquivalence sur l'industrie pharmaceutique. Cette rencontre vient nous rappeler que le Maroc a accusé beaucoup de retard par rapport aux pays voisins en ce qui concerne la promotion du médicament générique. D'ailleurs, une vraie stratégie en la matière se fait toujours attendre par tous les acteurs du secteur.

Pourtant, l'objectif 9 de la Politique pharmaceutique nationale présentée (2), le 23 janvier 2013 à la Direction de la population de Rabat par le ministre de la Santé, El Houssaine Louardi, prévoit la promotion du médicament générique en jouant sur 3 leviers. La mise en place de la bioéquivalence des médicaments génériques et du droit de substitution et le renforcement de l'information et de la sensibilisation à l'usage des génériques auprès des professionnels et des usagers des médicaments.

> Si le volet réglementaire a bien avancé depuis cette date,le droit de substitution et la campagne d'information sont malheureusement toujours au point mort. Il faut dire aussi que les professionnels du secteur ont vu des vertes et des pas mûres avant, pendant et après la publication du Décret de fixation des prix des médicaments (Décret 2-13-852), sans compter que l'augmentation des volumes de vente promise est, pour le moment, au ras des pâquerettes.

En ce qui concerne le droit de substitution, les pharmaciens sont divisés à ce sujet. Car, sans mesures d'accompagnement incitatives pour pratiquer la substitution, ils courent à leur perte. Le seul avantage qu'ils peuvent tirer de la substitution réside dans l'optimisation de la gestion du stock de médicaments, d'autant plus que les mises sur le marché des génériques se succèdent à un rythme effréné. Les pharmaciens se trouvent, aujourd'hui dans l'impossibilité de stocker tous ces génériques. Le nombre de présentations d'un même produit est invraisemblable : il y a 127 présentations d'amoxicilline, 125 présentations d'amoxicilline protégée, 60 présentations d'oméprazol et 40 présentations d'amlodipine.

Parmi les aspects qui nuisent le plus à la réputation du médicament générique : la suspicion qui plane au sujet de sa qualité ! Cette suspicion est nourrie, à tort ou à raison, par la non application de l'article 2 de la loi 17-04 qui prévoit des études appropriées de biodisponibilité pour démontrer la bioéquivalence entre un médicament de référence et son générique.

En résumé, sans bioéquivalence et sans droit de substitution couplé à des mesures incitatives pour le pharmacien, on ne peut parler de véritable politique du médicament générique. Mais, il ne faut pas se leurrer, le point noir de l'accès aux médicaments au Maroc reste, d'abord et avant tout, le taux de couverture médicale.

(1) Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat

(2) Lien